

Plan Local d'Urbanisme

Commune du
POËT
Hautes-Alpes

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes

42. Plan d'ensemble
43. Partie centrale de la commune

PLU
Approuvé le : 15 Février 2010
Modification simplifiée du : 22 Mars 2014

REVISION ALLEGEE n°1
Arrêtée par délibération du conseil municipal du :
5 Décembre 2014

Alain MONTAY, Maire
Approuvée par délibération du conseil municipal du :
11 Septembre 2015

Alain MONTAY, Maire



Echelle : 2.500ème

François ESTRANGIN
EURECAT
Karine GAZETTES
Libéralités
Micrologis - Bâtiment La Barroide - 05000 GAP

LEGENDE

- U1 Zone de type centre de village
 - U2a Zone de type extension discontinue du village et des hameaux
 - U2b Zone de vocation d'activités artisanales, industrielles ou commerciales
 - AU1a Zone d'extension d'habitat
 - AU1b Zone d'extension d'habitat
 - AU2a Zone destinées aux activités tertiaires, tertiaire supérieur et accessoirement artisan local
 - AU2b Zone d'habitat future
 - AU2c Zone d'habitat future
 - AU2d Zone de vocation d'activités future
 - A Zone agricole
 - Ap Zone agricole de protection des paysages et de la biodiversité
 - N Zone naturelle et forestière
 - Nc Zone destinées aux activités économiques
 - Ni Zone de loisirs et camping
 - Ncc Zone de camping-caravaning
 - Npe Zone destinée à accueillir des énergies renouvelables
 - 1 Emplacement réservé
 - Mixité sociale : Art. L. 123-1-5-II 4° du CU
 - Règle applicable selon l'art. L. 123-1-5-III 2° du CU - Bât
 - Règle applicable selon l'art. L. 123-1-5-III 2° du CU - Environnement
 - Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger (Art. L. 123-1-5-III 5° du CU)
 - * Construction avec changement de destination en application de l'art. 123-1-5-II 6° du CU
- Carte Informatrice des Phénomènes de crues Torrentielles et Mouvements de terrain (CIP7M)
- Risques présumés : Secteur constructible avec dispositions particulières au titre des risques naturels
 - Risques avérés : Secteur inconstructible sauf exception au titre des risques naturels

